

Guide de la **rentrée** **scolaire**

2026-2027





Chères Châtillonnaises, Chers Châtillonnais,

Chers parents, chères familles,

Nous sommes heureux de vous proposer ce guide de la rentrée 2026 afin que vous puissiez appréhender au mieux les conditions dans lesquelles débutera cette nouvelle année scolaire.

Nous souhaitons tout comme vous que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous témoignons notre pleine gratitude à la communauté éducative ainsi qu'aux agents municipaux qui œuvrent tout au long de l'année en faveur de l'apprentissage et de l'épanouissement de nos élèves.

En effet, la mobilisation de moyens humains significatifs au sein de nos établissements scolaires demeure indispensable dans l'intérêt de nos enfants. C'est pour cela que nous poursuivrons notamment le dispositif visant à affecter une ATSEM par classe dans nos écoles maternelles. Ce choix de la Municipalité permet ainsi de favoriser l'éducation des plus petits tout en facilitant les conditions d'exercice de leurs enseignants.

Pour contribuer à l'effort financier que peut représenter une rentrée scolaire, nous avons aussi souhaité une nouvelle fois faire bénéficier chaque élève d'école maternelle et élémentaire d'un kit de rentrée, composé de diverses fournitures requises par l'Éducation Nationale, afin que la seule préoccupation de nos enfants soit d'étudier sereinement. Nous poursuivrons également encore cette année les multiples actions annexes initiées depuis le début de la mandature, qu'il s'agisse de sensibilisation aux enjeux environnementaux, à la sécurité routière, au devoir de mémoire mais aussi à l'éducation artistique et culturelle pour laquelle les moyens déployés ont été considérablement renforcés.

L'éveil à la citoyenneté de nos enfants est également une préoccupation forte de la Municipalité et nous demeurons soucieux de pouvoir leur donner la parole. Châtillon dispose désormais d'un Conseil Municipal des Enfants ainsi que d'un Conseil Municipal des Jeunes afin de demeurer pleinement à leur écoute et d'élaborer ensemble les projets qui les concernent.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre enfant, une excellente rentrée et vous assurons de notre entière disponibilité.

Fidèlement,



Nadège AZZAZ
Maire de Châtillon
Conseillère régionale



Antoine JOUENNE
Adjoint à la Maire
*Éducation, droits des enfants, vie scolaire,
accueils de loisirs, restauration scolaire,
enseignement secondaire*

Sommaire

5 • L'ÉCOLE À CHÂTILLON, COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'année 2025-2026 en chiffres
- Des agents municipaux au service de nos enfants
- État-Ville : qui fait quoi ?

9 • LE TEMPS SCOLAIRE

- Calendrier scolaire 2026-2027
- Organisation de la semaine scolaire
- La sectorisation scolaire
- Les classes de découverte

17 • LA RESTAURATION SCOLAIRE

20 • LES ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE

- Les accueils de loisirs
- Les temps d'accueil
- Les séjours de vacances
- L'École des sports
- Les activités baby
- La Maison des Enfants
- Le Club 6-11
- L'aide aux devoirs

27 • MAIS AUSSI...

30 • DÉMARCHES ET PAIEMENTS

L'école à Châtillon Comment ça marche ?



L'ANNÉE 2025-2026 EN CHIFFRES



NOS ÉCOLES

6 écoles maternelles

5 écoles élémentaires

1 école primaire

(maternelle et élémentaire)



NOS CLASSES

48 classes maternelles
accueillant **1148 élèves**

71 classes élémentaires
accueillant **1711 élèves**



NOS ACCUEILS DE LOISIRS

13 accueils de loisirs
maternels et élémentaires



LES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

147 enseignants
et **directeurs** d'école

181 animateurs

53 ATSEM



LES AGENTS TECHNIQUES

10 gardiens et agents d'accueil

102 agents d'entretien
et de **restauration**

DES AGENTS MUNICIPAUX AU SERVICE DE NOS ENFANTS

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

Essentielles à la vie des écoles maternelles, les ATSEM accompagnent les ateliers pédagogiques et assistent le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants.

À Châtillon, on compte un ATSEM par classe de la petite section à la grande section.

Les gardiennes et gardiens d'école

Premier point d'entrée de l'école, les gardiens d'école surveillent les accès aux écoles et aux accueils de loisirs tout au long de la journée. Ce sont eux qui réceptionnent les courriers et livraisons et transmettent les communications téléphoniques.

Les agents de restauration et d'entretien

Chaque jour, ces professionnels préparent l'accueil des enfants à la restauration scolaire et assurent le service des repas. Ils sont aussi en charge du nettoyage et de l'hygiène des écoles, des accueils de loisirs et des locaux des restaurants scolaires.

Les animatrices et animateurs

Sur les temps péri et extra scolaires, les animateurs encadrent les enfants, conçoivent et organisent des animations et des programmes d'activités en adéquation avec les besoins et souhaits des enfants accueillis.

Les éducatrices et éducateurs sportifs

Sur les temps scolaires mais aussi en dehors de l'école, avec l'École des sports, les éducateurs sportifs proposent un panel d'activités sportives aux enfants. Danse, basket, hockey, ces initiations proposées sont essentielles à leur développement et leur épanouissement.



LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Les écoles maternelles et élémentaires relèvent du service public national de l'éducation. Leur organisation associe l'État, les communes et les associations de parents d'élèves, qui en sont des acteurs à part entière.

LES MISSIONS DE LA COMMUNE

La commune assure la construction, l'entretien et l'équipement des écoles maternelles et élémentaires publiques. Elle prend en charge leur fonctionnement matériel et emploie notamment les ATSEM dans les écoles maternelles. Elle organise les services périscolaires (restauration, accueils périscolaires, mercredi et vacances) et participe à la mise en œuvre du projet éducatif territorial avec les partenaires locaux.

Direction de l'Éducation

Directrice : Sophie Bouyon

Centre administratif – 79 rue Pierre Semard, 92320 Châtillon

Tél. : 01 58 07 15 57

LES MISSIONS DE L'ÉTAT

L'État, par l'intermédiaire de l'Éducation nationale, définit les programmes scolaires et les objectifs d'enseignement. Il recrute, forme et rémunère les enseignants. Il veille à l'organisation pédagogique des écoles, contrôle et évalue les politiques éducatives. Enfin, il garantit l'égalité d'accès à l'éducation sur l'ensemble du territoire.

Inspection de l'Éducation nationale de la 28^{ème} circonscription de Montrouge / Châtillon

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Anne DUTHU

École élémentaire R. Queneau – 57 avenue Henri Ginoux, 92120 Montrouge

Tél. : 01 30 83 45 24

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Directeur académique : Frédéric Fulgence

Centre Administratif Départemental – 167/177 avenue Joliot Curie, 92000 Nanterre

Tél. : 01 40 97 20 00

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les Associations de Parents d'Élèves (APE) ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves dans l'éducation de leurs enfants. Elles participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Tous leurs membres sont bénévoles et elles n'existent que lorsqu'un groupe de parents décide d'adhérer à une des associations sur une école. Elles sont l'un des acteurs de la communauté éducative et participent à la vie scolaire des enfants notamment via leur présence en tant que membres de droit des conseils d'école.

AAPE Châtillon : aapechatillon@hotmail.com

FCPE : ulfcpe.chatillon@gmail.com

PEEP : APE4687@peep.asso.fr

PIPARC : piparc.chatillon@gmail.com

PIGAMBETTA : pigambetta.chatillon@gmail.com

Le temps sco/aire



CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

Rentrée des élèves : **Mardi 1^{er} septembre 2026**

LES VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint :

Du samedi 17 octobre
au lundi 2 novembre 2026

Vacances de Noël :

Du samedi 19 décembre 2026
au lundi 4 janvier 2027

Vacances d'hiver :

Du samedi 6 février
au lundi 22 février 2027

Vacances de printemps :

Du samedi 3 avril
au lundi 19 avril 2027

Vacances d'été :

Samedi 3 juillet 2027

LES JOURS FÉRIÉS

Toussaint :

Dimanche 1^{er} novembre 2026

Armistice 1918 :

Mercredi 11 novembre 2026

Noël :

Vendredi 25 décembre 2026

Jour de l'an :

Vendredi 1^{er} janvier 2027

Lundi de Pâques :

Lundi 29 mars 2027

Fête du travail :

Samedi 1^{er} mai 2027

Victoire 1945 :

Samedi 8 mai 2027

Ascension :

Jeudi 6 mai 2027

Lundi de Pentecôte :

Lundi 17 mai 2027

À NOTER

Les élèves n'auront pas classe
le vendredi 7 mai 2027.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Écoles maternelles

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 9H	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
9H - 12H	Classe	Classe		Classe	Classe
12H - 13H30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 - 16H30	Classe	Classe		Classe	Classe
16H30 - 18H30	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

Écoles élémentaires

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
7H30 - 8H45	Accueil du matin		Accueil du matin		Accueil de loisirs	Accueil du matin		Accueil du matin	
8H45 - 11H45	Classe		Classe			Classe		Classe	
11H45 -13H30	Pause méridienne		Pause méridienne			Pause méridienne		Pause méridienne	
13H30 - 16H30	Classe		Classe			Classe		Classe	
16H30 - 18H	Accueil du soir	Études	Accueil du soir	Études		Accueil du soir	Études	Accueil du soir	Études
18H30									

Les écoles élémentaires Joliot-Curie et les Sablons débutent la classe à 9h et la pause méridienne à 12h.



LA SECTORISATION SCOLAIRE

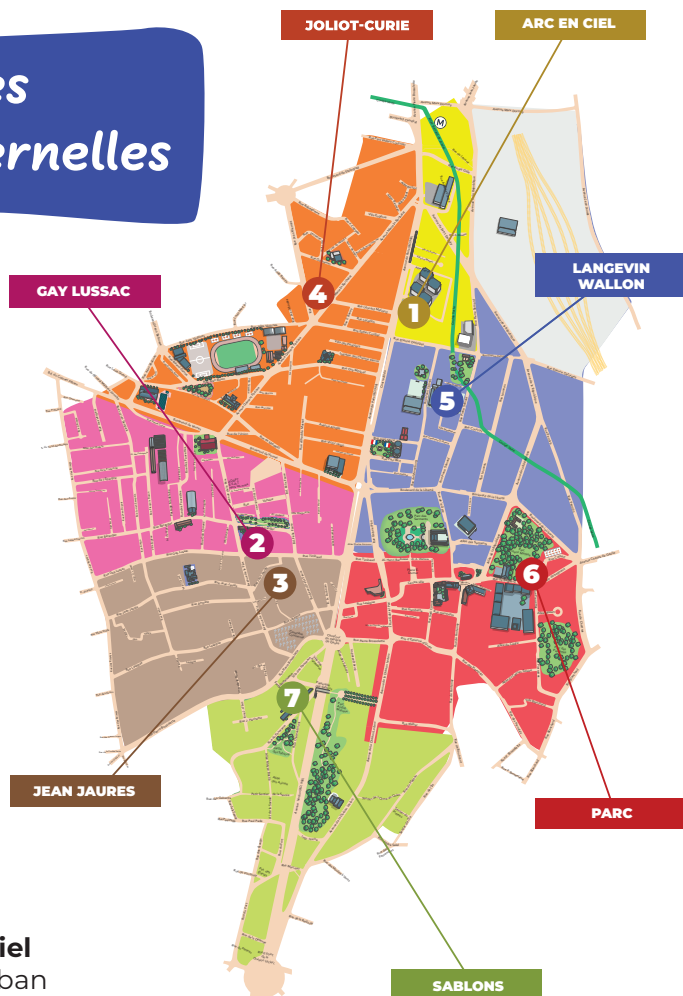
La sectorisation scolaire est la mise en place de secteurs géographiques définissant l'établissement scolaire d'affectation de votre ou vos enfants selon votre lieu de résidence.

Elle est conçue par la commune et approuvée par le Conseil Municipal. La révision de ces périmètres scolaires peut se faire en raison d'évolutions démographiques et urbaines.



PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

Écoles maternelles



1) Arc en Ciel

2 allée Vauban
01 46 57 83 11

2) Gay Lussac

20 rue Gay Lussac
01 46 55 56 81

3) Jean Jaurès

11-17 rue Jean Jaurès
01 46 38 81 34

4) Joliot Curie

Rue Guynemer
01 46 57 74 44

5) Langevin Wallon

39 rue Pierre Semard
01 46 55 19 85

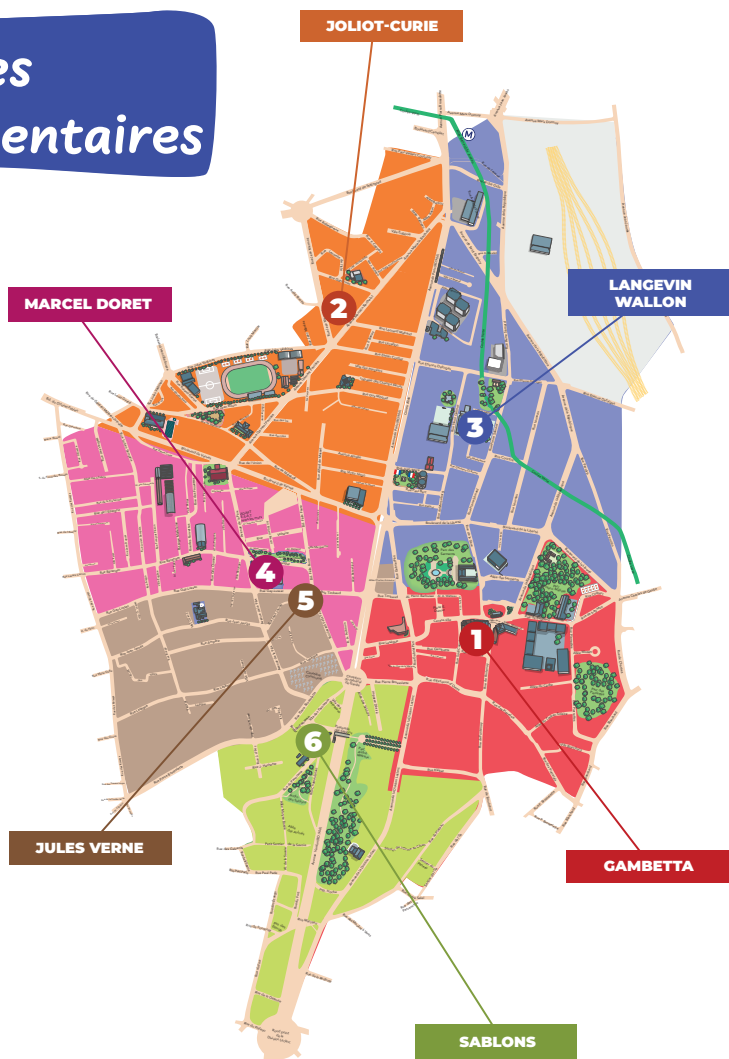
6) Le Parc

13 rue de Bagneux
01 46 55 58 29

7) Les Sablons

25 villa des Paroseaux
01 46 29 38 53

Écoles élémentaires



1) Gambetta

19 rue Gambetta
01 46 55 56 82

2) Joliot-Curie

6 rue Jean Mermoz
01 46 57 74 44

3) Langevin Wallon

8 rue Henri Gatineau
01 46 55 19 85

4) Marcel Doret

41 avenue de la Paix
01 42 53 17 60

5) Jules Verne

3-5 rue Gay Lussac
01 42 53 54 35

6) Les Sablons

25 villa des Paroseaux
01 46 29 38 53

LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

L'organisation de classes de découverte financées par la Ville vient en appui des programmes scolaires et s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe. Expériences éducatives et pédagogiques uniques, elles favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences pour les enfants.

SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 :

7 séjours scolaires ont été organisés de la Normandie à la Haute-Savoie

14 classes, soit 328 élèves de la petite section au CM2 ont bénéficié de ces séjours

La Ville a financé l'ensemble de ces projets à hauteur de **200 000 €**



La restauration scolaire



LA RESTAURATION SCOLAIRE

2700

C'est le **nombre d'élèves qui déjeunent quotidiennement dans les restaurants scolaires** de la ville de Châtillon.



L'inscription préalable à la restauration scolaire est obligatoire et s'effectue exclusivement sur l'Espace Famille, sur le site de la ville. Si vous n'avez pas créé votre espace personnel, vous pouvez vous rapprocher du service éducation qui vous accompagnera dans votre démarche.



Retrouvez l'ensemble des menus et les bilans des allergènes sur ville-chatillon.fr



Ou sur l'application mobile Mon Châtillon

LE PAI : PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS D'ACCÉDER À LA RESTAURATION SCOLAIRE !

La Ville de Châtillon donne la possibilité aux enfants souffrant d'allergie(s) alimentaire(s) de déjeuner dans les restaurants scolaires. Un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** conclu et signé entre la famille, la municipalité et l'Éducation Nationale est obligatoire pour l'accueil de ces enfants dans les espaces de restauration scolaire.

Une réponse individualisée est apportée à chaque famille, en tenant compte de l'allergie de l'enfant, mais également des contraintes liées à la restauration collective. La décision de la commune peut s'appuyer, en cas besoin, sur l'avis d'un médecin du centre municipal de santé.

Un tarif spécifique est appliqué aux enfants détenteurs d'un PAI.

La cuisine centrale gère la conception des menus, la commande des denrées, la préparation, le conditionnement et la livraison des repas.



www.mangerbouger.fr



LA VILLE S'ENGAGE



Les plats sont élaborés à la cuisine centrale, à partir d'un maximum de produits bruts.

31%

des produits cuisinés sont issus de l'agriculture biologique.
Le pain servi au quotidien est entièrement bio.



Des plats végétariens sont régulièrement proposés, favorisant une association légumes secs et céréales, sans produits ultra-transformés.



Les goûters gratuits distribués à tous les élèves de la maternelle à l'élémentaire favorisent le pain et les fruits pour limiter les biscuits emballés.



Les élèves trient leurs déchets. Les déchets alimentaires sont ensuite valorisés en compostage ou en biométhane.



Dans une démarche de réduction du plastique, la vaisselle est progressivement remplacée par de la vaisselle en inox.

21%

de produits labellisés sur l'année 2025

Les activités *après l'école*



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs accueillent les enfants les matins, midis et soirs des jours d'école, les mercredis et lors des vacances scolaires.

L'ANNUAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS	ADRESSE	N° DE TÉLÉPHONE
Arc en Ciel	98 avenue de Paris	01 47 35 97 33 06 16 06 05 93
Gambetta	19 rue Gambetta	06 21 43 20 27
Gay Lussac	20 rue Gay Lussac	01 46 56 72 81 06 16 06 05 99
Jean Jaurès	11 rue Jean Jaurès	06 16 06 06 15
Joliot Curie • Maternelle	1 rue Guynemer	06 16 06 06 29
Joliot Curie • Élémentaire	6 rue Jean Mermoz	01 46 57 74 44 06 16 06 07 27
Langevin-Wallon • Maternelle	8 rue Henri Gatot	06 16 69 14 66
Langevin-Wallon • Élémentaire		01 46 55 19 85 06 19 43 93 65
Le Parc	13 rue de Bagneux	01 42 53 44 22 06 16 06 06 82
Les Sablons • Maternelle	25 Villa des Paroseaux	01 46 29 38 52 06 16 06 06 95
Les Sablons • Élémentaire		06 16 06 07 23
Marcel Doret	41 avenue de la Paix	01 47 46 11 90 06 20 82 51 20
Jules Verne	3-5 rue Gay Lussac	06 72 82 44 48

LES TEMPS D'ACCUEIL

Les jours d'école : matin, midi et soir

Les horaires :

- Le matin : 7h30 à 8h35 ou 8h50 (selon l'école)
- Le soir : de 16h30 à 18h30

Les enfants scolarisés en élémentaire ont la possibilité d'être inscrits :

- À l'étude dirigée pour l'aide aux devoirs (16h30-18h)
- À l'accueil de loisirs (16h30-18h30)

Les mercredis

Les horaires pour déposer et venir chercher votre enfant :

- Le matin : 7h30 à 9h15
- Le midi : à 12h ou 13h30
- Le soir : 16h30 à 18h30

Les enfants châtillonnais non scolarisés dans une école publique de Châtillon peuvent bénéficier des accueils de loisirs aux mêmes conditions que les autres enfants.

L'accueil est possible à la demi-journée.

Les vacances scolaires

Les horaires pour déposer et venir chercher votre enfant :

- Le matin : 7h30 à 9h15
- Le soir : 16h30 à 18h30

Des regroupements de structures peuvent avoir lieu durant les périodes de vacances.

L'accueil n'est possible qu'en journée complète.

INSCRIPTIONS

Les réservations de places sont obligatoires.

La procédure d'inscription est identique qu'il s'agisse de l'accueil du matin et du soir les jours d'école, de la restauration scolaire, des mercredis ou des vacances scolaires.

Les démarches s'effectuent en ligne sur votre Espace Famille.

Pour les familles qui le souhaitent, l'inscription au service Éducation reste possible. Les réservations peuvent se faire annuellement, hormis pour les vacances scolaires, dont les dates sont communiquées par courriel aux familles.

LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Les équipes d'animation sont recrutées par la Direction de l'Éducation, en lien avec la Direction des ressources humaines, selon une procédure rigoureuse visant à garantir la qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants.

Une attention particulière est portée à l'expérience auprès des mineurs, aux compétences relationnelles, au sens des responsabilités ainsi qu'à l'adhésion aux valeurs éducatives portées par la Ville. Tout au long de l'année, les animateurs bénéficient de formations régulières sur différentes thématiques éducatives. Les équipes sont constituées dans le respect des dispositions réglementaires applicables aux accueils collectifs de mineurs (taux d'encadrement et condition de diplôme).

Avant toute prise de fonction, les vérifications **administratives et judiciaires sont systématiquement réalisées, notamment celles relatives à l'honorabilité des personnes et à l'aptitude à exercer auprès des mineurs (casier judiciaire, FIJAIS, etc.).** Les déclarations obligatoires auprès des services de l'État sont également effectuées.

L'ensemble de ces démarches contribue à offrir aux enfants un accueil sécurisé, bienveillant et de qualité.

LES SÉJOURS DE VACANCES

Le droit aux vacances est un axe important pour le bien-être des enfants. Il s'agit de favoriser des moments de ressourcement, de détente, de socialisation et de citoyenneté.

En 2026, **4 séjours** (un en hiver et trois en été) ont été organisés dans les Hautes-Alpes, dans l'Aube, dans la Manche et en Isère, **au bénéfice de 112 enfants Châtillonnais âgés de 4 à 11 ans.**





L'ÉCOLE DES SPORTS

L'École des sports permet la découverte et la pratique d'activités sportives ainsi que la participation à de nombreuses sorties.

Un programme riche et varié est proposé aux enfants tous les mercredis en périodes scolaires ainsi qu'aux petites vacances scolaires et au mois de juillet. Elles se déroulent en journée avec possibilité en demi-journées durant la période scolaire dans les différents équipements sportifs de la ville.

Public : enfants de 6 à 11 ans (CP au CM2)

Adresse : stade Guy Môquet, 35 avenue Clément Perrière

Inscriptions sur l'Espace famille :

Pour le mercredi et les vacances sportives de septembre : fin du mois de juin (lundi 29 juin 2026 pour les CP/CE1 et mardi 30 juin 2026 pour les CE2, CM1 et CM2)

Pour les vacances scolaires :

6 semaines avant le début des vacances

Contact : 01 46 56 62 50

servicedessports@chatillon92.fr

LES ACTIVITÉS BABY

Les activités baby s'adressent aux enfants scolarisés en école maternelle pour favoriser l'éveil sportif et la coordination motrice de manière ludique.

Elles se déroulent les soirs entre 17h et 18h dans les différents équipements sportifs de la ville.

LE BABY SPORT

Public : enfants de 3 à 5 ans ½ (petite à grande section)

Adresse : divers gymnases de la ville

Inscriptions : au mois de septembre sur l'Espace Famille

Contact : 01 46 56 62 50 | servicedessports@chatillon92.fr

LE BABY NATATION

Public : enfants de 4 à 5 ans (moyenne à grande section)

Adresse : complexe sportif Langevin Wallon, 13 rue Henri Gatotot

Inscriptions : au mois de septembre sur l'Espace Famille

Contact : 01 46 56 62 50 | servicedessports@chatillon92.fr



LA MAISON DES ENFANTS

La Maison des Enfants, lieu de vie et de culture, accueille tous les publics dans le cadre d'ateliers de création artistique, de cours de musique, de cuisine ou de théâtre organisés tout au long de l'année, vacances scolaires incluses.

Public : tout public à partir de 6 ans

Adresse : 34 rue Guy Môquet

Inscriptions : sur l'espace famille pour les vacances scolaires. À la Maison des Enfants pour les ateliers à l'année.

Contact : 01 42 31 83 01

maisondesenfants@chatillon92.fr



LE CLUB 6-11

Le Club 6-11 est un lieu d'accueil et d'animations pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Tout au long de l'année, les mercredis et pendant les vacances scolaires, l'équipe d'animation y propose : des ateliers manuels et d'expression artistique, des sorties, des actions de prévention et de sensibilisation, des animations sportives ou encore des grands jeux à thèmes.

Public : enfants de 6 à 11 ans

Adresse : 1 allée Vauban

Inscriptions : sur l'Espace Famille

Contact : 06 27 80 43 46 | jeunesse.club612@chatillon92.fr

STRUCTURES CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

LUDO-MÉDIATHÈQUE

Adresse : 2 rue Lasègue

Informations et programmation : ludomediatheque-chatillon.fr

Contact : 01 46 54 15 56 - ludo-mediatheque@chatillon92.fr

CONSERVATOIRE DE CHÂTILLON

Adresse : 5 rue Paul Bert

Informations : www.valleesud.fr/se-divertir/conservatoires/conservatoire-de-chatillon/

Contact : 01 86 63 13 49 | conservatoire.chatillon@valleesud.fr

MAISON DES ARTS

Adresse : 11 rue de Bagneux

Informations et programmation : www.maisondesarts-chatillon.fr

Contact : 01 40 84 97 11 | maisondesarts@chatillon92.fr

CENTRE SOCIO-CULTUREL GUYNEMER

Adresse : 2 rue Guynemer

Informations : guynemer92.fr

Contact : 01 46 56 94 95 | accueil@guynemer92.fr

L'AIDE AUX DEVOIRS

Afin d'accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs, des dispositifs sont mis en place par la Ville et par les différentes écoles.

L'ÉTUDE DIRIGÉE

Assurés par les enseignants des écoles, les temps d'étude dirigée sont mis en place dans chaque école, tous les soirs de 16h30 à 18h.

Public : élémentaires

Renseignements : auprès de votre école

LES 3D – DÉTENTE, DEVOIRS ET DIVERTISSEMENT

Tous les soirs de la semaine, un temps de travail entre les jeunes et des intervenants est proposé pour faire leurs devoirs et participer à des activités ludo-éducatives.

Public : élémentaires

Adresse : Club 6-11, 1 allée Vauban les lundis et jeudis,
Ludo-Médiathèque, 2 rue Lasègue les mardis et vendredis

Inscriptions : sur l'Espace Famille

Contact et inscription : 01 42 31 83 50 | jeunesse@chatillon92.fr

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ AU CENTRE SOCIO-CULTUREL GUYNEMER

L'accompagnement à la scolarité est une action effectuée dans le cadre de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité (avec le soutien de la CAF des Hauts-de-Seine). Cette action s'adresse aux enfants scolarisés dans les établissements scolaires de proximité, qui bénéficient d'un suivi personnalisé au moins 2 fois par semaine.

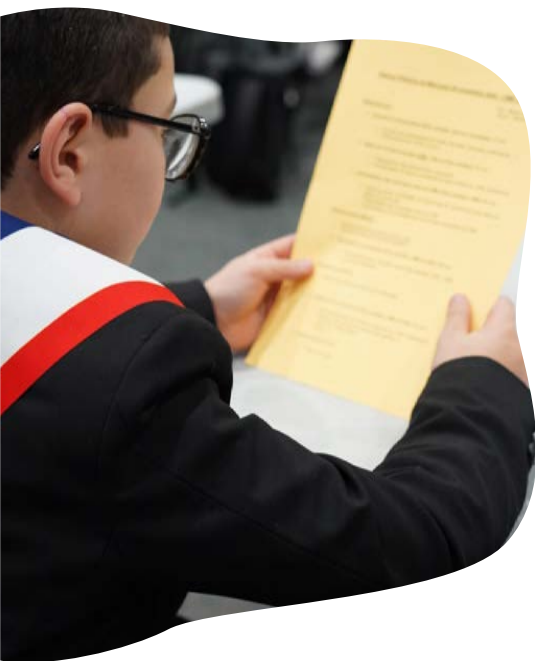
Public : élémentaires et collégiens

Adresse : Centre socio-culturel Guynemer, 2 rue Guynemer

Inscriptions : clasguynemer@gmail.com

Contact : 01 46 56 94 95 | accueil@guynemer92.fr

MAIS AUSSI...



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La Ville de Châtillon compte un Conseil Municipal des Enfants et un Conseil Municipal des Jeunes. Le Conseil Municipal des Enfants est composé de 12 enfants du CM1 au CM2, élus parmi les élèves de toutes les écoles de la ville. En plus de faire émerger des projets, les enfants participent aux cérémonies officielles de la ville et partent à la découverte de nos institutions, qu'elles soient locales, nationales ou européennes.

ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Protéger nos enfants, c'est aussi leur apprendre à être des citoyens actifs et responsables. La Ville organise, avec le soutien du Comité Départemental de la Prévention Routière et en lien avec l'Éducation nationale, des sessions de sensibilisation pour les élèves de CE1 et d'éducation routière pour les élèves de CM2. Ces sessions permettent à tous les jeunes Châtillonnais de développer progressivement leur autonomie sur le chemin de l'école face aux dangers de la rue.



LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



Mobilisée contre toutes les formes de violences, la Ville de Châtillon agit concrètement dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Ainsi, un point d'écoute harcèlement scolaire est proposé aux élèves scolarisés en école élémentaire, au collège et au lycée, qui peuvent se présenter seuls ou accompagnés d'un adulte, et aux familles. En parallèle, des actions de sensibilisation et de prévention sont régulièrement organisées à destination des élèves sur les temps scolaires, de leurs familles - à travers des ateliers parentalité - et des sessions de sensibilisation régulières à l'attention des agents des écoles, des structures jeunesse, des éducateurs sportifs et de la Police Municipale.

Prendre rendez-vous au point écoute harcèlement scolaire :
01 42 31 81 26 ou 06 18 06 06 50 21
preventionetcitoyennete@chatillon92.fr
Du lundi au vendredi : 10h-12h et 14h-16h30

VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES

Pour favoriser un cadre de vie agréable aux écoliers dans une démarche de transition écologique, la Ville débitume et végétalise une cour d'école par an afin de lutter contre les phénomènes d'îlot de chaleur.



ACTIONS DE PRÉVENTION-SANTÉ

L'infirmière du Centre Municipal de Santé de la Ville intervient régulièrement dans les écoles et les accueils de loisirs (ALSH) afin de sensibiliser les enfants à la prévention santé. Différentes actions sont proposées autour de l'équilibre alimentaire, de la santé bucco-dentaire et de l'usage des écrans, auprès des enfants de maternelle et d'élémentaire.



Caisse des écoles

La Caisse des Écoles est un établissement public communal doté d'une autonomie financière et présidé par la Maire. Elle vise 3 objectifs :

- 1 Permettre à chaque enfant, relevant de l'enseignement du premier ou du second degré, de bénéficier de la meilleure scolarité possible en veillant à *la réduction des inégalités matérielles et culturelles.*
- 2 Apporter aux enfants des familles châtillonnaises, qui fréquentent les écoles publiques et qui en ont besoin, sans aucune distinction, des *aides de toute nature, notamment des bourses scolaires.*
- 3 Mettre en place des *actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire* en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré (écoles, collèges, lycées).

Quel bilan pour 2025 ?

La Caisse des écoles a soutenu de nombreux élèves à travers des bourses, projets éducatifs et séjours scolaires :

76

bourses scolaires
(9 450 €)

1

échange scolaire avec
Merseburg en Allemagne

7

séjours scolaires
(15 590 €)

12

projets éducatifs
(14 657 €)

Des actions pour la sécurité routière
(achat de livres offerts aux 20 élèves lauréats
des classes de CM2 des écoles élémentaires
et achat de trophées et de goodies pour
l'ensemble des enfants participants).



Plus d'informations et adhésion à la Caisse des Écoles :

ville-chatillon.fr/vos-services/education/caisse-des-ecoles-et-bourses-scolaires

DÉMARCHES ET PAIEMENTS

L'ensemble de vos démarches et paiements peuvent se faire sur votre Espace Famille ou à la direction de l'éducation.

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet de bénéficier d'un tarif adossé à vos ressources pour le paiement de la restauration scolaire, des accueils de loisirs, des classes de découverte et des séjours avec nuitées. Il est calculé pour une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Chaque année, entre les mois de décembre et février, une campagne de communication dans les écoles et sur le site internet de la Ville vous invite à le faire calculer sur votre Espace Famille.

LES FACTURES

Les factures sont calculées mensuellement et sont envoyées aux familles le mois suivant par voie postale ou dématérialisée. Elles nécessitent d'être acquittées à la date limite fixée par la Direction de l'Éducation, la plupart du temps le 8 de chaque mois. Plusieurs moyens de paiement sont mis à disposition.

Sans vous déplacer, vous pouvez régler :



- Par carte bancaire sur votre Espace Famille (accès et paiement sécurisés) ;
- Par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Pour cela, vous devez préalablement avoir transmis votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et signé le formulaire SEPA auprès de la Direction de l'Éducation.

En vous rendant à la Direction de l'Éducation, vous pouvez régler :



- En espèces ;
- Par chèque à l'ordre de « Régie Service Éducation » ;
- Par carte bancaire ;
- Par Chèque Emploi Service Universel (CESU). Il peut être utilisé pour le règlement des prestations périscolaires et extrascolaires, à l'exception de la restauration scolaire.

Complément d'information disponible sur l'Espace famille, rubrique Infos pratiques / Facturation

LES TARIFS

TRANCHES												
	1a	1b	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
QF min	0,01 €	126 €	253 €	505 €	758 €	1 010 €	1 263 €	1 515 €	1 768 €	2 500 €	3 000 €	Hors commune
QF max	125,99 €	252,99 €	504,99 €	757,99 €	1 009,99 €	1 262,99 €	1 514,99 €	1 767,99 €	2 499,99 €	2 999,99 €	sans maximum	
RESTAURATION SCOLAIRE												
Prix par repas	0,50 €	0,99 €	2,07 €	3,15 €	3,98 €	4,61 €	4,97 €	5,43 €	5,91 €	6,21 €	6,52 €	6,52 €
Prix avec panier repas	0,13 €	0,25 €	0,52 €	0,79 €	1,00 €	1,15 €	1,24 €	1,36 €	1,48 €	1,55 €	1,63 €	1,63 €
ACCUEILS DE LOISIRS												
Accueil du matin												
Tarif unitaire	0,17 €	0,32 €	0,42 €	0,56 €	0,70 €	0,77 €	0,85 €	0,91 €	1,03 €	1,08 €	1,13 €	1,13 €
Accueil du soir												
Tarif unitaire	0,29 €	0,54 €	0,74 €	0,98 €	1,18 €	1,27 €	1,47 €	1,60 €	1,79 €	1,88 €	1,97 €	1,97 €
Mercredi												
Tarif journée avec repas	2,00 €	3,99 €	6,17 €	8,61 €	10,52 €	11,71 €	13,15 €	14,29 €	15,87 €	16,66 €	17,50 €	17,50 €
Tarif ½ journée avec repas	1,25 €	2,49 €	4,12 €	5,88 €	7,25 €	8,16 €	9,06 €	9,86 €	10,89 €	11,44 €	12,01 €	12,01 €
Tarif ½ journée sans repas	0,75 €	1,50 €	2,05 €	2,73 €	3,27 €	3,55 €	4,09 €	4,43 €	4,98 €	5,23 €	5,49 €	5,49 €
Vacances : Majoration de 50% en cas d'absence non justifiée.												
Tarif ½ journée sans repas*	0,57 €	1,14 €	1,82 €	2,73 €	3,41 €	3,94 €	4,55 €	4,93 €	5,30 €	5,57 €	5,84 €	5,84 €
Tarif journée avec repas	1,63 €	3,26 €	5,71 €	8,61 €	10,80 €	12,48 €	14,06 €	15,28 €	16,51 €	17,34 €	18,20 €	18,20 €
CLASSES DE DÉCOUVERTES ORGANISÉES PAR LE SERVICE ÉDUCATION EN PÉRIODES SCOLAIRES												
Participations familiales sur le coût total du séjour par enfant	2,50%	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	40%	40%	Application des mêmes taux
SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉES PAR LE SERVICE ÉDUCATION HORS PÉRIODES SCOLAIRES												
Participations familiales sur le coût total du séjour par enfant	20%	25%	32%	42%	52%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	85%



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

ADRESSE

Centre Administratif
79, rue Pierre Semard
92320 Châtillon
Tél : 01 58 07 15 57

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h
et de 13h30 à 18h
Fermé au public le mardi après-midi
Permanence jusqu'à 19h le jeudi
(excepté pendant les vacances scolaires)

L'Espace famille est disponible depuis le site internet de la ville :

www.ville-chatillon.fr

